



Présentation de la Section sportive Basket

Qu'est-ce qu'une section sportive Basket ?

C'est un dispositif optionnel (et gratuit) choisi par l'élève et sa famille, qui permet à celui-ci de se perfectionner et de progresser dans son sport, en suivant deux fois par semaine un entraînement spécifique inclus dans l'emploi du temps scolaire tout en suivant une scolarité normale.

Qui peut intégrer la section sportive ?

La section est mise en place pour tous les élèves de la région chalonnaise (si le collège Doisneau n'est pas celui de votre secteur, il faut demander une dérogation à la DSDEN71) de 6ème, 5ème, 4ème et de 3ème, filles et garçons, désireux de se perfectionner et de s'épanouir dans la pratique sportive du basket.

Cette structure s'adresse aux élèves motivés qui ont un dossier scolaire solide et qui font preuve de bonnes capacités d'organisation.

Tout élève peut postuler pour la rentrée 2024 dans la limite des places disponibles. L'admission sera conditionnée par les résultats et l'attitude scolaires et l'élève devra donner satisfaction lors des épreuves sportives qui auront lieu **le mercredi 15 Mai de 14h00 à 15h30 au gymnase verrerie.**

Les résultats d'admission vous seront communiqués dans les 48 heures après les tests par mail ou SMS.

Quels sont les Objectifs à atteindre ?

- Favoriser la réussite scolaire et sportive des élèves concernés grâce à une pratique soutenue du basket et un suivi scolaire régulier.
- Respecter les règles de vie du groupe pour mieux vivre ensemble, connaître le règlement du basket et être capable d'arbitrer les matchs.
- Participer et organiser des rencontres UNSS.

Une section sportive comment ça marche ?

3 heures d'entraînement hebdomadaire (en plus des horaires EPS) sont intégrées à l'emploi du temps et encadrés par des éducateurs du Chalon Basket Club les lundis de 15h30 à 17h20 et un entraînement pendant la pause méridienne de 12h25 à 13h25 au gymnase de la Verrerie avec un professeur d'EPS.

Participer à une section cela engage à quoi ?

Tout élève s'engageant dans la section devra participer toute l'année de façon assidue et sérieuse aux deux entraînements hebdomadaires et prendre une licence à l'Association Sportive (d'un montant de 22 euros) pour représenter le collège lors des compétitions UNSS. L'élève peut être inscrit dans le club de basket de son choix. Cependant, si l'adhésion à un club est vivement conseillée, elle n'est pas obligatoire. La participation à une section sportive nécessite **un travail scolaire sérieux et appliqué et une attitude irréprochable.**

Les modalités d'inscription :

Vous devez renvoyer le dossier de demande d'admission ainsi que les bulletins des 2 premiers trimestres avant le 7 Mai délai de rigueur et vous présenter le mercredi 15 Mai (en tenue de sport) de 14h00 à 15h30 au gymnase Verrerie de Chalon/Saône.